SUJET OFFICIEL

CAP (Mareyage)

EP3 - Connaissance de l'entreprise

Session 2022

Sujet national de la session indiquée, tel que publié par le ministère chargé de l'examen. Mis à disposition par FormaV pour la révision.

Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAP Mareyage, veuillez visiter :
capmareyage.fr/annales-sujets-et-corriges

DANS CE CADRE

Académie : Session :

Examen : Série :

Spécialité/option : Repère de l'épreuve :

Épreuve/sous-épreuve :

NOM :
(en majuscule, suivi s'il y a lieu du nom d'épouse)

Prénoms :

Né(e) le :

N° du candidat
(le numéro est celui qui figure sur la convocation ou liste d'appel)

NE RIEN ÉCRIRE

Appréciation du correcteur

Note :

Il est interdit aux candidats de signer leur composition ou d'y mettre un signe quelconque pouvant indiquer sa provenance.

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

- SPÉCIALITÉ MAREYAGE -

- Session 2022 -

***

Durée : 1 heure

Ce sujet comporte 12 pages numérotées de 1/12 à 12/12.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.

S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

Le sujet est à rendre dans son intégralité.

Aucun autre document n'est autorisé.

Matériel utilisé :
L'usage de calculatrice avec mode examen actif est autorisé.
L'usage de calculatrice sans mémoire « type collège » est autorisé.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE



Présentation de l'entreprise

Expert dans l'import et l'export de poisson frais

La société Marine a été fondée en Février 1985.

Implantée au sein du premier port de pêche français et première plate-forme européenne de valorisation des produits de la pêche, l'entreprise deviendra au fil des années le plus gros importateur de produits de la mer sur le marché européen.

Société en perpétuel développement, Marine est toujours à l'écoute du marché et en recherche permanente de nouveaux produits.

Avec ses 8000 tonnes de saumons commercialisées par an, l'entreprise est devenue avec les années la référence dans ce domaine.

La société propose également une très grande variété de produits de toute provenance (frais, élaborés, vivants, etc...) et met un point d'honneur à satisfaire au mieux la demande de sa clientèle tant au niveau quantitatif que qualitatif.

Source : contenu publié sur le site marinesas.com

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Informations sur l'entreprise

Raison sociale	Marine
Forme juridique	SAS Capital 20 000 euros
RCS	RCS Boulogne sur mer B 882 267 999
Siège social	Place des capucins 62200 Boulogne sur mer
Courriel	contact@marine.fr
Tel	0321323358
Effectifs	6 collaborateurs • Assistante de direction • Vous • 2 vendeuses • 1 traiteur • 1 employé de marée • Adjoint au mareyeur

Vous travaillez, en tant qu'adjoint au mareyeur, à la société Marine de Boulogne sur Mer, située près du port de pêche. Monsieur Fish, le responsable du magasin vous demande de préparer la fête locale « les produits de la mer » qui se déroulera du 24 au 28 juillet 2022.
Mr Fish vous demande de l'aider dans les missions suivantes.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 1 : ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL

En vous appuyant du document ci-dessous, vous compléterez l'annexe 1.

Document 1 : extrait de votre contrat de travail.

Article V : Emploi
5.1 Le poste de travail confié au salarié est le suivant : Adjoint au mareyeur.

Article VI : Rémunération et avantages
6.1 La rémunération du salarié, à périodicité mensuelle, correspond à un horaire mensuel de 151,67 heures par mois.
Elle est fixée comme suit :

- Heures normales au taux horaire de 10,25 euros + heures supplémentaires (selon tarif en vigueur)
- Prime de samedi d'un montant de 20 euros brut par samedi travaillé.

Article VII : Congés payés
Le salarié bénéficiera d'un congé payé égal à 2,5 jours ouvrables par mois de travail effectif dans la limite de 30 jours ouvrables.
Article VIII :
8.1 Le salarié s'engage à respecter les instructions qu'il recevra de ses supérieurs hiérarchiques ainsi que l'ensemble des règles applicables dans l'entreprise, dont il lui est donné connaissance.
Article IX : Obligations administratives
9.1 Le salarié est affilié à la caisse primaire d'assurance-maladie et accident de travail de Boulogne sur mer.
9.2 Il doit également se rendre à toutes les visites médicales du travail que lui fixe la société.
9.3 En cas de maladie le salarié est tenu de contacter l'entreprise dans les plus brefs délais et d'envoyer son arrêt de travail dans les 48 heures.

Fait à Boulogne sur Mer,
Le 13 septembre 2022
Le/la salarié(e) (faire précéder lu et approuvé)
Lu et approuvé

En deux exemplaires
Pour la société Mer
Le président
M.Fish
Lu et approuvé

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 1 : Répondez aux questions dans le tableau

Questions	Informations sur le contrat
Quel poste occupez-vous ?	
Quels éléments composent le salaire ?	
Que devez-vous faire vis-à-vis de vos supérieurs ?	
Quelle est la durée des congés payés ?	
Que devez-vous faire en cas de maladie ?	
Qui signe le contrat de travail ?	

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 2 : ENVIRONNEMENT SOCIAL

Grâce à vos connaissances et les informations sur l'entreprise retrouvez les informations suivantes.

1.1 Identifier la forme juridique de l'entreprise « Marine ».

……

……

……

1.2 Définir le terme S.A.S

……

……

1.3 Citer deux autres formes d'entreprises (sigle et signification)

……

……

1.4 Préciser l'activité de l'entreprise

……

……

……

……

1.5 Définir le terme importation.

……

……

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

PARTIE 3 : ENVIRONNEMENT COMPTABLE

Le 22 juillet 2022 monsieur Fish accepte une livraison du Fournisseur Goodfish. La marchandise présente quelques défauts.

Travail à faire :

3.1 Analyser et repérer les anomalies de livraison. Documents 1 et 2 réponses sur l'annexe 2.

3.2 Envoyer un mail de réclamation sur l'annexe 3.

3.3 Calculer le prix de vente hors taxe en suivant les consignes de l'annexe 4.

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 1 : Bon de commande



place des capucins
62200 Boulogne sur Mer
contact@marine.fr



GoodFisch
Zone d'activité Hayden
N-627 Netherland
contact@goodfish.be

Bon de commande n° 156
Du 23/06/2022

Réf.	Désignation	Taille	Quantité
41-u55-22	Bar	28-35	100
41-u54-21	Cabillaud filets	35-55	200
41-u53-20	Saumonette	20-30	120
41-u52-19	Hareng	15-25	250
41-u51-18	Maquereau	15-25	400
41-u50-17	Turbot	25-35	50
41-u49-16	Dorade royale	20-25	150
40-u22-25	Colin	40-55	220
40-u21-24	Lieu noir	25-35	300
40-u20-23	Lieu jaune	25-35	200
40-u19-23	Plie	15-25	100
40-u18-22	Raie	>45	50
40-u17-21	Saumon filets	>55	100
40-u16-20	Sole	20-25	300
40-u15-19	Merlu filets	20-25	550

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Document 2 : Bon de livraison

GoodFish

Zone d'activité Hayden
N-627 Netherland
contact@goodfish.be

Place des capucins
62200 Boulogne sur Mer

Votre commande n° 156
Du 23/06/2022
Livraison transport Mory
Nombre de Colis : 15 caisses

Bon de Livraison n°268 du 24/07/2022

Réf.	Désignation	Taille	Quantité
41-u55-22	Bar	28-35	100
41-u54-21	Cabillaud filets	35-55	200
41-u53-20	Saumonette	20-30	120
41-u52-19	Hareng	15-25	350
41-u51-18	Maquereau	15-25	400
41-u50-17	Turbot	25-35	20
41-u49-16	Dorade royale	20-25	150
40-u22-25	Colin	40-55	220
40-u21-24	Lieu noir	25-35	220
40-u20-23	Lieu jaune	25-35	200
40-u19-23	Plie	15-25	100
40-u18-22	Raie	> 45	50
40-u17-21	Saumon filets	> 55	100
40-u16-20	Sole	20-25	300
40-u15-19	Merlu filets	20-25	550

Réserve à la livraison bac raie température >10°C

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 2 : Les anomalies de livraison

Référence	Désignation	Anomalies constatées

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 3 : Rédaction du mail

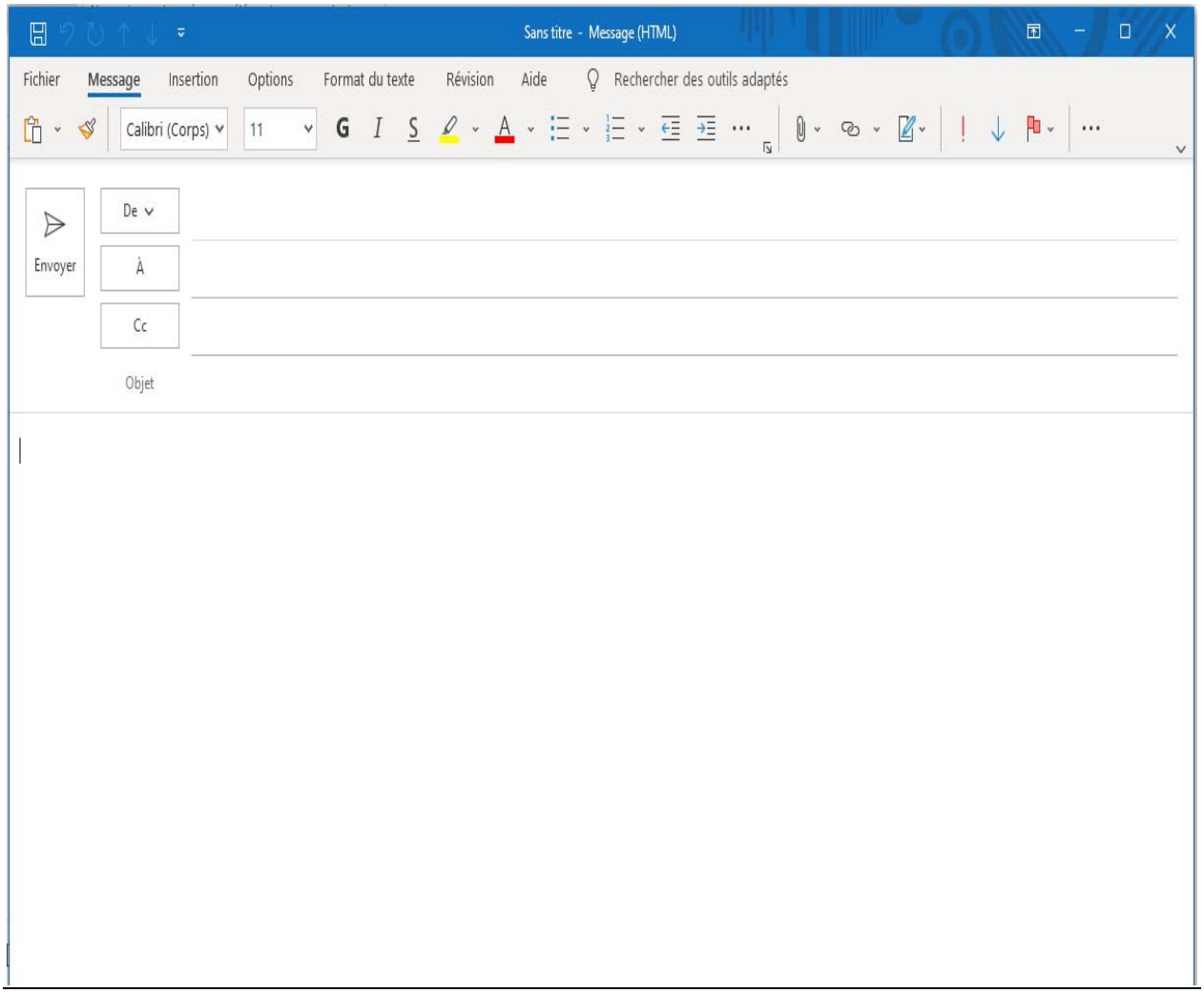

NE RIEN ÉCRIRE DANS CETTE PARTIE

Annexe 4 : Calculez le prix de vente hors taxes

Monsieur Fish souhaite que vous l'aidiez à calculer les prix de vente hors taxes du produit suivant :

Compléter le tableau ci-dessous.

Référence	Désignation	Prix unitaire d'achat hors taxe au kilo	Marge 30 % du prix d'achat hors taxes (détaillez les calculs)	Prix de vente hors taxe (détaillez le calcul)
40-u17-21	…….	11,80 euros	…… …… ……	